

Snes Créteil Info

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
twitter : SNES/FSU CRETEIL@SnesFsuCreteil

De l'horreur à la colère De la colère à la lutte

édito

L'assassinat de Samuel Paty à la veille des congés de Toussaint a plongé le pays dans un état de sidération devant la menace qui pèse sur l'idéal laïque et républicain que nous défendons au sein de l'école et dans la société, état aggravé encore par les attentats de Nice en fin de vacances et puis de Vienne. Mais très vite, à l'horreur qu'ils ont suscitée s'est jointe la colère, en particulier parmi nos collègues. L'enchaînement fatal qui a mené à la mort horrible d'un professeur d'histoire-géographie parce qu'il avait fait son travail, a révélé ce que nous savions depuis longtemps : combien il est désormais difficile, et même parfois dangereux, d'exercer sereinement notre métier, et à quel point nos collègues se retrouvent souvent seul-e-s, la hiérarchie, à tous les niveaux, occultant trop souvent la montée de ce qu'il ne suffit plus d'appeler des « incivilités ».

Quant au nouveau confinement décidé par le gouvernement, après un couvre-feu dont on n'a pas tiré le bilan (salutaire selon les uns, inutile selon les autres), la cacophonie dans laquelle il s'opère ne peut que décontenancer une population qui se demande quand on pourra retrouver une vie sociale « normale » et il révèle l'impréparation du pays face à la deuxième « vague » épidémique.

Des leçons ont, il est vrai, été tirées du premier confinement. Les personnes âgées peuvent continuer de recevoir des visites. Les aides à domicile assurent leur tâche. Les élèves continuent d'aller à l'école, ce qui est important pour éviter de nombreux « décrochages ». Mais, pour ne prendre que ce dernier cas, il apparaît que dans de nombreux établissements, du second degré notamment, les mesures de précaution sanitaire ne peuvent être respectées : surcharge des classes, manque de personnel pour assurer le nettoyage renforcé des locaux, cantines encore trop surpeuplées, etc.

Dans de nombreux établissements les collègues ont dès la rentrée demandé des aménagements raisonnables et nécessaires. Il leur a fallu se mettre en grève pour obtenir des dédoublements en lycées, ils continuent à se battre pour obtenir des conditions sanitaires décentes dans les écoles et collèges.

Sous cette chape de plomb sanitaire et sécuritaire, les retraité-e-s n'ont pas l'intention de se taire. Ils continuent, avec les personnels du secteur de la santé, à dénoncer les incohérences et les mensonges du gouvernement : où sont les 10 000 lits de réanimation promis en juin par le ministre Olivier Véran ? Quid de l'accélération du nombre de tests, de la rapidité des résultats, du traçage des cas positifs ? La seule solution est-elle de confiner la population chez elle, en télétravail, en décrétant autoritairement, sans concertation, ce qui est essentiel pour elle ?

Dans ce contexte, le Groupe des 9 a décidé d'interpeller le Président de la République : une pétition est en ligne, pour réclamer un meilleur accès à la santé pour tou-te-s et la défense du pouvoir d'achat des retraité-e-s. Nous vous invitons à la signer ([lien: http://chnq.it/5HDCZ4JrQh](http://chnq.it/5HDCZ4JrQh)), en attendant des jours meilleurs, où nous pourrions nous retrouver et, s'il le faut encore, manifester notre colère dans la rue : en « présentiel », comme ils disent !

Martine STEMPEL pour le collectif des retraité-e-s
SNES-FSU de l'académie de Créteil
le 9 novembre 2020



Journée d'action des retraité-e-s mardi 17 novembre



Pensez à signer et à faire signer la pétition

1/ Édito 2/Samuel Paty 3/Hôpitaux 4/Aide à domicile 5/CDCA 94 6/75 ans de la sécu 7/Carte sésame 8/Monique Bayet nous a quittés! 9/Pétition de l'intersyndicale
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directrice de Publication Martine Clodoré - CP 0521S06883 N°13-70

À Samuel Paty

Le terrorisme islamiste a encore frappé. Il vient de s'attaquer à l'école et donc à l'avenir de nos enfants et de notre pays. Notre émotion et notre indignation sont immenses face à l'abominable assassinat de notre collègue Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine.

Alors que l'école de la République vient de subir une attaque meurtrière, nous réaffirmons avec force la liberté pédagogique des enseignant-e-s et notre ambition pour le renforcement de l'école publique, à laquelle il est donné mission de former la jeunesse à l'esprit critique. À l'école, rien n'est objet de croyance mais tout est au service des savoirs et de leur transmission. Plus que jamais, portons l'ambition d'une culture commune de haut niveau au sein d'une école émancipatrice pour toutes et tous, donnant à tous les jeunes les moyens de maîtriser leur avenir.

Le terrorisme islamiste mène une guerre de tous les instants contre les valeurs fondamentales de la République : la séparation stricte des religions et de l'État, la laïcité qui garantit la liberté de conscience et donc la liberté d'expression, de création et le droit à la critique de toute religion ; l'égalité entre des citoyennes et des citoyens que ne doivent distinguer ni leurs origines, ni leurs croyances, ni leurs choix de vie s'ils ne remettent pas en cause la liberté des autres. Les islamistes cherchent pour cela à diviser les Français-es, les opposant les un-es aux autres alors que tous sont ses victimes. C'est ainsi que de tels actes apportent de l'eau au moulin des forces les plus réactionnaires, racistes et xénophobes, qui y trouvent une nouvelle justification de leurs appels à la discrimination envers les musulman-es, les travailleurs-ses immigré-e-s, les réfugié-e-s et autres étrangers-ères. Ces actes criminels, ces discours de haine conduisent à des actes à caractère raciste et xénophobe (agressions, dégradations de lieux de culte notamment).

La protection de la population doit se faire en préservant les libertés publiques et la démocratie. Sinon, ce serait donner raison aux terroristes qui par leurs discours et leurs actes meurtriers s'attaquent à la liberté elle-même.

La sécurité passe par une politique permettant d'assécher le terrain auquel s'alimentent l'intégrisme et le terrorisme. Répondre à la hauteur de ce crime, qu'il faut évidemment et sans équivoque condamner, c'est donc engager une politique de justice sociale et d'égalité réelle entre les citoyen-ne-s, de développement des services publics, de perspectives d'emploi pour la jeunesse, de lutte contre les discriminations, le racisme et la ghettoïsation de certains quartiers et villes et mettre en application les deux derniers termes, trop souvent oubliés, de la devise républicaine. Déjà en son temps, Jean Jaurès l'affirmait : « La République doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale. »

L'actuel gouvernement, comme les précédents, a choisi une politique opposée.

Il s'attaque à l'école publique. Il affaiblit les programmes, réduit les disciplines, favorise l'individualisation des parcours. Il favorise l'enseignement privé, de la maternelle au supérieur, en privant l'enseignement public de moyens. Et va plus loin encore

en permettant l'entrisme du monde de l'entreprise dans l'Éducation nationale : recrutement parallèle d'enseignant-e-s issu-e-s du privé, labellisation d'associations, pratiques managériales.

Il attaque et dévalorise les professeur-e-s du service public d'enseignement. Il entend limiter, au nom d'un fumeux « devoir de réserve », leur liberté d'expression lorsqu'ils critiquent sa politique et ses choix. Il méprise leurs organisations syndicales en vidant les instances paritaires de toute efficacité voire en les supprimant. Il expose les professeur-e-s en ne leur proposant pas la protection juridique à laquelle ils ont droit en cas d'attaque (comme ce fut, hélas, le cas de notre collègue Samuel Paty).

Il organise la mise en concurrence des établissements d'enseignement, entérinant et bientôt aggravant des inégalités géographiques qui sont aussi des inégalités sociales, laissant faire lorsqu'il ne le facilite pas le « séparatisme » scolaire des classes aisées, engageant ainsi la fin de toute éducation « nationale » ...



C'est à la racine du mal qu'il faut s'attaquer. Pour cela, il faut en finir avec l'austérité qui a affaibli tout l'enseignement, de l'école à l'université, au gré des politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs. Des moyens supplémentaires doivent être accordés pour permettre à l'école publique de déjouer les offensives intégristes de tous bords. Un plan d'embauches est nécessaire. Et les enseignant-e-s doivent pouvoir bénéficier d'une formation de qualité, adaptée aux nouvelles missions qu'ils/elles ont à accomplir. Ils/Elles doivent être soutenus par leur hiérarchie face à toutes les entreprises obscurantistes.

Samuel Paty a payé de sa vie son idéal républicain. À nous, actif-ve-s comme retraité-e-s, de poursuivre son engagement pour une école publique qui fait vivre les valeurs humaines et républicaines. C'est le sens de notre République.

Jean-Bernard SHAKI,
avec la participation du collectif

Hôpital : faire plus avec moins !

Un hôpital moderne et son pôle universitaire en lieu et place d'une usine automobile et d'un grand magasin, c'est la métamorphose promise à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), ville de 50 000 habitant-e-s qui s'apprête à accueillir, à l'horizon 2027, le campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord.

Le site de 220 000 m² regroupera, côté hôpital, les activités médico-chirurgicales de Bichat (Paris 18e) et Beaujon (Hauts-de-Seine) ; côté universitaire, les étudiant-e-s en médecine de l'université Paris-Diderot, et ceux/celles en odontologie.

L'AP-HP promet qu'« aucune spécialité existant dans les deux hôpitaux ne disparaîtra ». À Saint-Ouen, on soignera donc le système digestif, le cœur, le poumon, les malades de cancer... L'établissement accueillera également une maternité et une unité de néonatalogie, un centre de traumatologie et un institut de transplantation. Le campus comptera 5 400 emplois directs et 12 000 étudiant-e-s et chercheurs-ses.



Manifestation des personnels de santé novembre 2019

Beau projet mais ... moins de lits et moins de personnel !

L'hôpital abritera 816 lits d'hospitalisation, soit 26 % de moins que Beaujon et Bichat réunis, et 635 équivalents temps plein de moins que les deux sites en 2016 (-11 %), selon l'AP-HP. En 2018, ils totalisaient 61 500 séjours en hospitalisation complète, 47 500 en ambulatoire, et plus de 100 000 passages aux urgences.

Comment faire face demain ? L'AP-HP annonce « une profonde transformation des prises en charge, avec une croissance très significative de l'ambulatoire (+ 70 % de places) », c'est-à-dire l'admission de patient-e-s sans hospitalisation, et un « raccourcissement des séjours en hospitalisation complète ».

L'avenir ressemble bien au passé et au présent. Les gouvernements successifs ont supprimé 100 000 lits d'hospitalisation en 20 ans et même l'épidémie de Covid n'a pas arrêté l'hémorragie puisque des milliers de lits ont encore été supprimés en 2019 et 2020 ! Au-

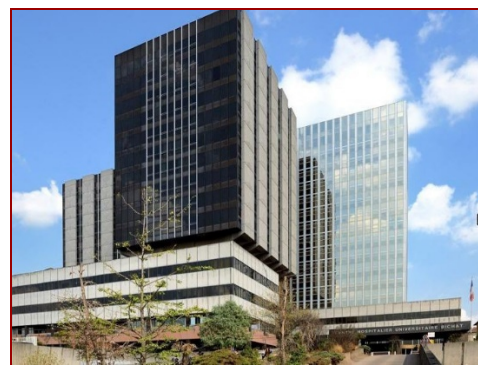
cune mesure n'a été prise pour augmenter le nombre de lits de réanimation et recruter les personnels indispensables. Bien au contraire la fermeture de lits, de services et d'hôpitaux se poursuit dans toute la France.

En région parisienne les services sont près d'être saturés et pourtant l'AP-HP vient de décider de fermer l'Hôtel-Dieu ! Cherchez l'erreur !

Jean-Bernard Shaki



L'hôpital Beaujon, situé à Clichy dans les Hauts-de-Seine (ci-dessus façade arrière), a ouvert ses portes en 1935. C'est le premier hôpital non pavillonnaire monobloc, surnommé « l'hôpital gratte-ciel » à l'époque. Mais faute d'entretien, il est actuellement, comme, hélas, de nombreux hôpitaux en France, dans un état déplorable et constitue un scandale sanitaire.



Issu de la transformation d'une caserne sur les fortifications dans le 18^e arrondissement de Paris, l'Hôpital Bichat ouvre ses portes en 1882. Après des travaux d'agrandissement de 1928 à 1940, le « nouveau Bichat » est érigé de 1976 à 1980. Un comité de soutien s'est créé demandant sa rénovation et non disparition.

Les aides à domicile : indispensables mais oubliées

En 2020, les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 20 % de la population. Ce chiffre atteindra 26 % en 2040.

Sur les 17 millions de personnes de plus de 60 ans, 1 300 000 sont dépendantes : 500 000 résident dans des Ehpad publics ou privés, 800 000 vivent à leur domicile et bénéficient de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie versée par le département) qui permet de financer les aides à domicile. Le montant de cette allocation est fixé selon le GIR, coefficient de dépendance.

Environ 4 millions de bénévoles, très souvent des membres de leur famille, leur apportent une aide quotidienne ou plusieurs fois dans la semaine.

Ces personnes âgées bénéficient aussi des prestations de services de 400 000 aides à domicile professionnelles. Le financement de ces aides est assuré par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), par les départements (participation en forte croissance), par l'État (part qui diminue) et par la Sécurité sociale. Les aides à domicile ont longtemps été gérées par les départements ou les communes qui, de plus en plus, ont accordé des délégations de services publics à des associations (57 % des emplois d'aides à domiciles) ou à des organismes prestataires de service public. D'autres sont employées directement par les particuliers.

97 % sont des femmes dont beaucoup sont issues de l'immigration. Certaines ont des diplômes non reconnus en France et acceptent de postuler à cet emploi proposé par Pôle emploi. Elles y accèdent à la suite d'un entretien avec l'employeur.

Pour faire face à la crise du Covid, le Ségur de la Santé a accordé une augmentation de salaire de 180 euros pour les personnels des hôpitaux et des Ehpad, mais rien pour les aides à domicile : « Les oubliées du Ségur de la santé », comme évoqué dans un article du Monde du 20 octobre 2020.

Finalement, face aux protestations de nombreuses associations et collectivités locales, l'État leur accorderait une augmentation de 90 à 115 euros financée dans le cadre du PLFSS 2021 !

Deux aides à domicile, employées par une association, sous couvert d'anonymat, ont bien voulu témoigner de leur travail :

Elles ont été recrutées d'abord en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) pendant 24 mois, puis ont pu bénéficier d'un CDI, depuis 8 ans pour l'une d'entre elles.

L'association assure leur formation initiale et leur for-

mation continue dans le cadre de stages rémunérés.

Leur travail consiste à faciliter la vie quotidienne des personnes âgées : assurer le lever, le coucher, la toilette, changer les protections, préparer les repas, aider à la prise du repas, faire les courses, le ménage, accompagner la promenade, tenir compagnie. C'est seulement depuis l'épidémie qu'elles bénéficient de protections fournies par l'employeur : blouses, gants, masques, gel. Leur intervention dure en général deux heures pour chaque personne âgée, plusieurs fois par semaine ou tous les jours en cas de forte dépendance et même plusieurs fois par jour si nécessaire.

Une journée de travail, en comptant les temps de transports, dure une douzaine d'heures mais pas tous les jours de la semaine. Parfois, elles doivent aussi travailler le week-end.

Elles aiment le contact avec les personnes âgées qui n'hésitent pas à leur faire des confidences. Mais il faut aussi supporter leurs accès de mauvaise humeur...

C'est un travail fatigant. Parfois elles se blessent, en particulier le dos. Elles passent beaucoup de temps dans les transports en commun, elles stressent pour arriver à l'heure. Pendant cette période d'épidémie, elles ont très peur d'attraper le virus et de le transmettre aux personnes chez qui elles interviennent et aussi à leur famille.

Leur salaire moyen est entre 900 et 1000 euros car elles sont souvent à temps partiel. Elles avaient été très déçues de ne pas bénéficier de la revalorisation Covid. Ces conditions de travail sont si difficiles que 18 500 postes sont vacants. Beaucoup quittent cet emploi dès qu'elles trouvent de meilleurs salaires ou des emplois moins pénibles.

Les politiques publiques visent à favoriser le maintien à domicile pour éviter de créer des places en Ehpad. Le bien-être des personnes âgées dépendra aussi de la qualité des services des aides à domicile. Malgré leur salaire et leurs conditions de travail, l'une d'entre elles déclare en conclusion :

« C'est un travail qu'il faut faire avec le cœur ! »



Michel STEMPEL avec la participation de Marie-Jeanne et Christine (prénoms changés)

CDCA du Val-de-Marne : examen du Schéma Autonomie

Le CDCA¹ du Val-de-Marne s'est réuni en visioconférence le 15 octobre pour voter le Schéma Autonomie 2020-2025.

L'intersyndicale retraité-e-s (CGT, FGR, FO, FSU et Solidaires) est intervenue à la fois pour dire **qu'elle partageait les objectifs affichés par le schéma, notamment :**

- la liberté de choix de vie pour les retraités-es âgés-es et les personnes handicapées, la volonté de prévention de la perte d'autonomie, le changement de regard sur le handicap et le grand âge ;
- le soutien aux aidant-e-s ;
- l'approche domiciliaire et l'inclusion dans la cité ;
- la lutte contre l'isolement que l'épidémie de la Covid 19 a exacerbé...

Mais pour dire aussi que ce schéma dépendra des politiques publiques conduites en direction des personnes handicapées et des retraité-e-s âgé-e-s.

Or, **les projets du gouvernement** à travers la loi sur la perte d'autonomie et la mise en place de la 5^e branche de la Sécurité sociale vont à l'encontre des aspirations des usagers-ères et des personnels. Cette loi conduira à la poursuite de la réduction des dépenses de santé et au développement du privé au détriment du service public.

Nous avons rappelé que **nous nous opposons à la création de la 5^e branche** à côté des autres branches de la Sécurité sociale car nous considérons que la perte d'autonomie représente un aléa de la vie au même titre que la maladie, l'accident ou la maternité.

Nous revendiquons **une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie** dans le cadre des règles de la Sécurité sociale. Or, les choix faits (organisation et financement) remettent en cause les fondements mêmes de la Sécurité sociale.

Concernant le contenu même du Schéma, nous avons formulé des remarques² et fait part d'interrogations notamment concernant **la représentation**

des usagers-ères et la prise en compte de leurs revendications dans les différentes instances départementales et locales (espace autonomie, CVS³, INTERCVS...). Nous avons regretté que **notre qualité de retraité-e-s et de syndicats de retraité-e-s disparaisse de la liste des partenaires du CDCA**. Nous avons alerté aussi sur les risques de fractures numériques et la dématérialisation des démarches administratives.

Si nous avons approuvé la priorité faite au maintien au domicile, nous nous inquiétons de **l'absence de service public d'aide à domicile** dans certains secteurs du département, les retraité-e-s âgé-e-s doivent alors avoir recours au privé. Sur ce sujet, nous avons rappelé, comme nos organisations l'ont fait savoir au niveau national dans le cadre du HCA⁴, que nous étions favorables **à un service public national de l'autonomie regroupant handicap et dépendance**. La crise sanitaire a mis en évidence l'incurie des structures privées entre les mains de fonds de pension qui ont pour seul objectif la rentabilité financière au détriment des conditions de vie des résident-e-s et des personnels le plus souvent précarisés et moins bien payés.⁵



Dominique Balducci

¹Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : instance regroupant les représentants des retraités et des PA et des personnes handicapées pilotée par le Conseil Départemental. ²La plupart de ces remarques ont été faites et/ou reprises par le bureau du collège PA (Personnes âgées) du CDCA. ³Conseil de la vie sociale. ⁴Haut Conseil de l'Age. ⁵Voir encadré sur un article de la revue Challenges.

La revue Challenges note que trois personnages ont fait fortune grâce aux personnes âgées :

- **Jean-François Gorbetier** (99^e fortune) du **groupe GDP Vendôme** investi dans les Ehpad et établissements d'hébergement des personnes âgées (530 millions d'euros de patrimoine) ;
- **Docteur Jean-Claude Marian**, créateur du **groupe Orpéa** : 751 établissements dédiés à la dépendance en France, en Europe et en Chine (440 millions d'euros de patrimoine) ;
- **Yves Journal**, créateur de **DomusVi** dont les Ehpad se sont illustrés par le nombre de décès pendant la première vague de la Covid (420 millions d'euros de patrimoine).

Pour que vive la Sécurité Sociale !

À l'invitation de la Convergence nationale des comités de défense des services publics, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, les partis politiques et les associations membres de la Convergence, le G9, se sont réunis à l'École Nationale Supérieure de la Sécurité sociale à Saint-Etienne pour fêter les 75 ans de la Sécurité sociale et rendre hommage au travail d'Ambroise Croizat....

LA FSU était représentée par Benoît Teste et Marylène Cahouet représentait l'ensemble du G9. La FSU Loire s'est pleinement impliquée dans l'initiative.

La symbolique de Saint-Etienne s'explique par la présence de l'École de formation des cadres de la Sécurité sociale où si on fait référence à Pierre Laroque, est ignoré comme l'a montré le film "La sociale" toute référence au rôle d'Ambroise Croizat. D'où le dépôt de cette plaque (voir ci-contre) que nous avons proposé de faire à l'École qui a refusé.

Une plaque à la mémoire d'Ambroise Croizat a été posée place de la Liberté



Comme les services publics, la Sécu fait partie des biens communs au service de tous et toutes. Son ambition est d'assurer le bien-être de tou-te-s de la naissance à la mort. Si les services publics sont financés par l'impôt et gérés par le gouvernement,

à sa création la Sécurité sociale est financée par les cotisations sociales, salariales et patronales, prélevées sur les richesses produites, en dehors de toute sphère marchande, et mutualisées pour répondre aux besoins sociaux. Elle est gérée par des administrateurs élus par les assuré-e-s. Les sommes en jeu, supérieures au budget de l'État, échappent aux marchés financiers.

Le patronat n'aura donc de cesse de la démolir avec la complicité de nombreux gouvernements qui souhaiteraient gérer et disposer de ce budget à leur convenance...

En 1967, c'est par ordonnance la fin de la caisse unique et la remise en cause du principe fondamental de démocratie avec la suppression des élections désignant les administrateurs des caisses. L'instauration du paritarisme patronat-salarié-e-s conduit ensuite à de multiples régressions. Sous prétexte de "la dette", les gouvernements prennent la main sur les choix de financement de la Sécurité sociale, au travers des lois

de financement imposant des politiques d'austérité dont on mesure aujourd'hui les conséquences. C'est le but du plan Juppé de 1995 avec le vote du financement par les parlementaires qui transforme la Sécurité sociale en outil du budget de l'État. En même temps, on assiste à une offensive de vocabulaire qui tend à transformer les "cotisations patronales" en "charges patronales" qu'il faudrait à tout prix alléger et qui donneraient lieu à des exonérations. Le gouvernement actuel veut transformer la Sécurité sociale en un simple filet de sécurité pour les plus pauvres, pour donner le champ libre à l'assurance privée, à la capitalisation, pour alimenter les marchés financiers. C'est l'objectif de l'imbrication de plus en plus étroite des budgets de l'État et de la Sécurité sociale, et du saucissonnage en branches de plus en plus nombreuses. La cinquième branche pour la perte d'autonomie, telle qu'elle est projetée actuellement, serait ainsi largement contrôlée par les assurances privées.

La décision de mettre à la charge de la Sécurité sociale les dettes causées par l'épidémie de Covid et les décisions gouvernementales, par leur transfert à la CADES, confirment cette volonté de porter atteinte aux principes solidaires de la Sécurité sociale.

Face à cette destruction en règle, la FSU avec la Convergence s'associe à l'appel lancé et participera à la campagne nationale du 4 octobre au 22 mai pour défendre et reconquérir la Sécurité sociale, notre bien commun, et proposer son extension pour un nouveau progrès de société.

Il est donc important que les retraité-e-s participent à toutes les initiatives qui pourront contribuer à faire vivre cette campagne.

La Sécurité Sociale a 75 ans, elle n'est pas dépendante. VIVE la SECU !



René DELALANDE

Que devient la carte sésame ?

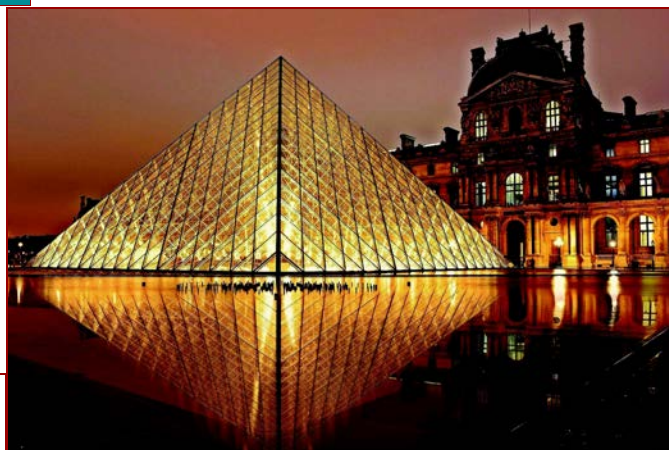
La validité des cartes Sésame et Sésame plus 2019-2020 a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2021. Les expositions disponibles avec ces cartes étaient :

- Au Grand Palais, **Noir & Blanc** : du 12 novembre 2020 au 4 janvier 2021
- Au musée du Luxembourg, **Man Ray et la mode** : du 23 septembre 2020 au 17 janvier 2021.

Le nouveau confinement décidé le 31 octobre nous interdit ces visites jusqu'à nouvel ordre.

D'autre part, le Grand Palais ferme ses portes pour travaux fin janvier 2021. En 2024, la nef du Grand Palais accueillera les Jeux olympiques et paralympiques. L'ensemble du monument sera ouvert au public au printemps 2025.

En attendant, la RMN, réunion des musées nationaux, invite à s'abonner à une carte de type nouveau, le pass Sésame escales valable un an. Il permettra d'accéder à deux expositions au musée du Luxembourg : « Femmes peintres -1780-1830 » au printemps 2021, et Vivian Maier à l'automne, ainsi qu'à une exposition sur Napoléon dans la Grande Halle de la Villette. Il autorisera aussi l'accès aux collections de 15 musées nationaux (mais répartis sur tout le territoire). Il sera temps quand les conditions sanitaires seront redevenues propices à la liberté de circulation, de revenir sur ces propositions.



Monique Bayet nous a quittés !



Le SNES et en particulier le SNES Créteil ont perdu une militante d'exception dont beaucoup d'entre nous se rappellent avec émotion une personnalité d'une extrême richesse : travail, compétences, dévouement, fidélité à ses

engagements politiques, rigueur de la pensée et de l'action, immense culture.

Sa disparition qui suit celle de R. Bohm, et celles plus anciennes de B. Pharisien et de J.P. Lhomme est une nouvelle perte pour la vie et l'action syndicales, en Seine-et-Marne et au-delà. Elle fut responsable du secteur santé au S4 avant de devenir avec Jean Reynaud secrétaire nationale des retraités du Snes.

Mais qui était-elle ?

Quelques pages de son parcours militant et professionnel, sans oublier d'autres lignes plus personnelles, certes un peu décousues, pour mieux la connaître et l'admirer.

La discrétion était sa règle d'or, mais on pouvait parfois arriver à nouer les fils d'une riche vie professionnelle, axée depuis toujours sur ses combats politiques et syndicaux.

Après l'école normale, où elle fut « coturne » de Janine Guigue, future inspectrice générale d'Histoire, elle débute à Saint-Germain-Lempron, dans le Puy-de-Dôme, puis effectue des études de lettres et enseigne dans plusieurs établissements en métropole puis à Rabat au Maroc.

Affectée en Seine-et-Marne au lycée Jacques Amyot à Melun jusqu'à sa retraite, elle est une professeure appréciée de ses élèves, collègues et même chefs d'établissement, et put nouer avec beaucoup des liens solides et chaleureux.

Elle occupait le poste libéré par Jean-Jacques Marie, responsable du courant de pensée FUO (Front unique ouvrier), muté à Paris. C'est une période de vie syndicale très intense : elle y retrouve J. Daubard et une puissante section SNES. Le courant Unité et Action ayant obtenu peu après la majorité au niveau de la FEN départementale, elle s'investit activement, devient secrétaire du S2 du SNES de Seine-et-Marne, après Jean Heuzard et anime avec une autorité bienveillante les réunions des secrétaires de S1 où le nouveau S3 de Créteil est représenté par Yves Baunay. Puis avec Albert Daum, S1 du Lycée François I^{er} de Fontainebleau, elle va aussi progressivement militer au S4, mais jamais ne néglige le S3 de Créteil. Elle devient la responsable de la CAPA des certifié-e-s et de tout le secteur santé avec en particulier la réadaptation qui démarrait au niveau administratif.

Tou-te-s celles et ceux qui ont travaillé avec elle pendant cette longue période se souviennent de son travail acharné pour défendre les collègues, du soin apporté à ses déclarations liminaires et à l'énorme travail qui suivait les commissions : courrier avec des messages souvent personnalisés, enfin les enveloppes à faire à la main.

Elle avait aussi été élue (une vraie « révolution » : un prof du secondaire ! et U et A de surcroît !) au comité de section départemental de la MGEN 77. Là aussi son travail fut remarqué et apprécié de tous. Elle siégeait enfin à la commission de Réforme de Seine-et-Marne où sa fine connaissance des dossiers permettait une défense efficace des droits des collègues.

Jamais, elle ne manquait les Congrès, de la FEN, puis de la FSU en Seine-et-Marne, du SNES à Créteil, mais aussi nationaux : c'était pour elle l'occasion de travailler avec soin les textes préparatoires, les motions, avec un souci permanent du mot juste et précis : elle ne pouvait tolérer hésitations ou impropriétés notamment sur le Code des pensions.

À sa retraite, en 1992, elle a continué à militer à tous les niveaux, à participer activement : réunions SNES, FSU, FGR, Congrès, permanences téléphoniques, au S4, tard le soir, lors des mutations en particulier, mais aussi, au S3, y compris jusqu'à Arcueil, malgré la longueur du trajet, sans oublier les mises sous pli dans les locaux de la FSU 77 où son mari Bernard était lui aussi, bien souvent, partie prenante.

Autant qu'elle le pouvait, malgré quelques accidents de santé, elle s'inscrivait aux activités et sorties organisées par le S3 avec toujours sourire et bonne humeur.

Militante, mais aussi mélomane : avec Bernard, ils étaient abonnés à la Philharmonie de Paris après de longues années de fidélité à la salle Pleyel et des séjours au Festival d'Aix, de Prades et même à Bayreuth.

Elle fut encore, avec Bernard, un pilier des Amis de la Fondation de la Mémoire de la Déportation et effectua de nombreuses sorties, parfois éloignées comme un récent déplacement de mémoire à Buchenwald.

Elle aimait les animaux, les oiseaux tout spécialement et était très impliquée dans l'association la Chevêche 77 pour recueillir en particulier les rapaces blessés, y compris le soir, sans ménager son temps.

Mais ce qui, peut-être, doit rester pour nous en pensant à elle aujourd'hui, ce devrait être au-delà de l'admiration pour une vie aussi riche, la volonté de s'inspirer de la constance de sa détermination, de la finesse de ses analyses, de la rigueur de sa réflexion et toujours avec une immense élégance.

Colette Llech